



Compagnie d'arc de Conflans Sainte Honorine

Stade Claude Fichot - rue du Bois d'Aulne
78700 Conflans Sainte Honorine
e-mail : compagnie.conflans@free.fr
e-mail secrétaire : secretaire@compagnieconflans.com
site web : www.compagnieconflans.com



Union Sportive de
Conflans Ste Honorine
BP 70029
Tél/fax 01 39 19 34 39

Livret de bienvenue

Le mot du Président

Selon la formule de salut sur les pas de tir :

« Mesdames, Messieurs, je vous salue ».

Les membres de l'USC TIR A L'ARC, « Compagnie d'Arc de Conflans Sainte Honorine » se joignent à moi pour vous souhaiter la bienvenue.

Vous avez choisi de pratiquer un sport olympique dont l'origine remonte à la nuit des temps.

Que vous souhaitiez faire de la compétition ou du tir de loisir, vous trouverez dans ce livret de bienvenue, des éléments pratiques sur le tir à l'arc le fonctionnement de votre association sportive, ainsi qu'un morceau d'histoire et de tradition qui vous explique pourquoi L'USC TIR A L'ARC s'appelle aussi « Compagnie d'Arc ».

Le règlement intérieur, qui est disponible sur notre site internet, contient les principaux éléments qui régissent la vie de l'association que vous venez de rejoindre.

Table des matières

I.	Introduction	2
II.	Administratif	2
III.	Les installations	4
IV.	Formations.....	5
V.	Les types d'arc	6
VI.	Les disciplines	8
VII.	Les compétitions.....	9
VIII.	La tradition.....	9
IX.	Coordonnées utiles.....	12

I. Introduction

Le présent document a pour vocation de présenter le tir à l'arc tel qu'il se pratique au sein de la Compagnie d'Arc de Conflans Sainte Honorine.

II. Administratif

A. Structures

Le tir à l'arc à Conflans Sainte-Honorine se pratique à travers une section de l'USC (Union Sportive de Conflans) qui est affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA). En tant que telle, elle dispose d'un bureau avec un Président, un Trésorier, un Secrétaire suivant la loi sur les associations de 1901 et s'insère ainsi dans une structure nationale et internationale. Cependant, respectueuse des traditions du « Noble Jeu de l'Arc », la Compagnie de Conflans dispose également d'une organisation interne traditionnelle.

La section USC Tir à l'Arc sera appelée ci-après « La section » ou « Le club » ou « La Compagnie ».

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé du bureau et des autres membres. Les rôles non officiels sont répartis entre les différents membres. La composition actuelle est disponible sur le site internet.

Le bureau contient *a minima* un président, un trésorier et un secrétaire. Il peut également comprendre un vice-président, un trésorier adjoint et un secrétaire adjoint. Les autres rôles, dont le nombre et la composition peuvent varier sont par exemple : un responsable initiation, un responsable compétitions, un responsable matériel de tir, un responsable gros équipement et travaux, un responsable entretien du jardin d'arc, etc.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour deux ans lors de l'assemblée annuelle. La composition du bureau et la répartition des rôles est faite par les membres du conseil d'administration.

Structure traditionnelle

L'organisation propre à la tradition est composée d'un conseil des chevaliers comportant au moins les 3 membres suivants : un Capitaine, un 1^{er} lieutenant et un Greffier. La répartition des rôles se fait entre chevaliers lors du tir de l'Abat oiseau.

D'autres distinctions honorifiques existent, qui sont en relation avec les tirs traditionnels :

- Le Roy ou la Reine : L'archer qui a abattu l'oiseau lors du tir de l'Abat-oiseau
- L'Empereur : L'archer qui a abattu l'oiseau trois années de suite.
- Le Roitelet : L'archer de moins de 15 ans qui abat l'oiseau dédié aux jeunes lors du tir de l'Abat-oiseau

- Le Sébastien : L'archer qui a tiré la meilleure flèche sur la carte décorée lors de tir de la St Sébastien

FFTA, Comité régional et Comité départemental

La Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA). Son but est de développer la pratique du tir à l'arc sous toutes ses formes et en organiser la pratique. Autonome depuis 1928, elle comptait 77000 licenciés en 2024. Elle est composée de différentes associations, les clubs et compagnies, les comités départementaux et régionaux.

La Ligue (ou comité régional) et le comité départemental sont des regroupements sportifs et administratifs des clubs de sa zone géographique. Leurs missions : être le relais de la politique fédérale, détecter les espoirs, établir les calendriers, organiser les compétitions et championnats régionaux, départementaux et favoriser la participation du tir par équipe.

FFTL

France Field Tir Libre (FFTL, anciennement Fédération Française de Tir Libre) est une fédération nationale sportive, visant à promouvoir le tir à l'arc en France. Elle est affiliée à l'IFAA, contrairement à la FFTA, qui est affiliée à la WA, et n'est pas reconnue par le ministère des Sports.

B. Droits et devoirs

La Compagnie d'Arc de Conflans-Sainte-Honorine est une association à but non lucratif qui fonctionne à l'aide de bénévoles qui pratiquent eux-mêmes du tir à l'arc et qui donnent gratuitement de leur temps pour l'intérêt général du bon fonctionnement de la Compagnie. Ils ne sont pas rémunérés. L'USC tir à l'arc n'est pas une société de prestations de services.

Votre cotisation comprend : la prise en charge financière de vos participations aux compétitions, les conseils, l'information sur la vie de l'association et le droit de voter aux assemblées. Mais elle vous permet aussi d'aider à l'entretien, au fonctionnement et à l'organisation des manifestations.

Comme dans beaucoup de sports martiaux ou utilisant des armes, la politesse impose, avant de tirer sa première flèche, de saluer selon la formule consacrée : « Mesdames, Messieurs, je vous salue. ». Pour l'Archer, le salut s'adresse aux buttes et aux autres tireurs. C'est prévenir de son arrivée sur le pas de tir, c'est l'engagement du respect des règles de sécurité, mais aussi des règles de la bienséance et du respect de l'autre.

C. Cotisation et types de licences

Votre cotisation prend en compte la licence, l'assurance, les cotisations fédérale, régionale, départementale et celle de l'association. Première ressource de la Compagnie, la quote-part qui reste à l'association permet d'entretenir les installations, le matériel et de participer aux diverses compétitions. Les tarifs sont disponibles sur le site de la Compagnie.

La licence est obligatoire dès lors que l'on adhère à une association sportive, elle-même affiliée à la FFTA. Elle est valable pour une saison sportive. La licence ouvre le droit aux archers de s'inscrire aux compétitions et de participer aux formations fédérales et aux stages. Elle couvre la responsabilité civile dans le cadre de la pratique du tir à l'arc.

Plusieurs types de licences vous sont proposés :

- Initiation adulte ou jeune. Elle est réservée aux néo-licenciés suivant le parcours d'initiation.
- Adulte pratique en compétition. Elle permet la pratique du tir à l'extérieur des installations de la section, principalement pour les compétitions FFTA.
- Adulte pratique en club. Elle permet la pratique du tir uniquement à l'intérieur des installations de la section.
- Adulte sans pratique. Elle permet d'être licencié, mais ne permet pas la pratique. Elle est destinée aux personnes voulant jouer un rôle dans le club, mais ne souhaitant ou ne pouvant plus pratiquer.
- Jeunes de moins de 21 ans. Identique à Adulte pratique en compétition, mais pour les catégories d'âge U21 et inférieures.
- FFTL. Elle permet la pratique au sein des installations du club, mais également la participation aux compétitions organisées par la FFTL.

- 2^{ème} Compagnie. Permet aux archers déjà inscrits dans un autre club de pouvoir profiter des avantages apportés par la licence du club (installations, festivités, etc.), à l'exception de la prise en charge des inscriptions aux concours et le droit de vote lors de l'assemblée annuelle.

D. Assurance

Depuis le 1er octobre 2001, les clubs affiliés à la FFTA bénéficient de la qualité d'assurés sur le contrat fédéral d'assurance Responsabilité. Cette assurance couvre la pratique, l'enseignement et l'organisation de toutes les disciplines agréées par la FFTA, ainsi que les dommages et accidents aux structures confiées aux clubs.

Elle comporte 2 volets :

La responsabilité civile : dommages corporels, matériels et immatériels.

L'individuelle accident : accidents au cours des activités de tir à l'arc y compris lors des déplacements vers les lieux de ces activités, reconnus par la FFTA.

E. Certificat médical

La fourniture d'un certificat médical n'est plus obligatoire, mais est remplacé par un questionnaire de santé. Pour plus d'informations, consultez la page <https://www.ffta.fr/nos-clubs/la-licence-federale/le-certificat-medical>.

F. Règlement intérieur

Le règlement intérieur est disponible sur le site de la Compagnie. Il reprend une partie des points de ce document et en explicite d'autres. Il contient également les règles de sécurité à observer. Il est écrit par le Conseil d'administration et voté en assemblée annuelle. Sa lecture est obligatoire car la détention d'une licence dans le club sous-entend acceptation dudit règlement.

G. Site web

Le site web de la Compagnie se trouve à l'adresse www.compagnieconflans.com.

III. Les installations

A. Gymnase

La pratique en intérieur se fait dans le gymnase Claude Fichot.

Pour les entraînements, l'association dispose de créneaux horaires au gymnase :

- Mardi de 20h30 à 22h30
- Jeudi de 20h30 à 22h30
- Samedi de 13h00 à 17h00

Lors des périodes de vacances scolaires (à l'exception des vacances d'été), le gymnase est généralement fermé, mais des exceptions peuvent avoir lieu. N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'un responsable. Durant les jours fériés, le gymnase est fermé.

En début de saison et jusque fin décembre, la séance du mardi est bloquée pour l'initiation des débutants de l'année. Le créneau est ensuite rouvert pour les archers confirmés.

Armurerie

Le club dispose d'un local dédié à l'intérieur du gymnase, que l'on appelle l'armurerie. Celui-ci contient du matériel qui n'est pas en libre-service (hormis les blasons d'entraînement), il n'est donc pas accessible aux personnes en dehors des membres du conseil d'administration et de l'équipe de formateurs.

Tirs de 5m à 30m

Le gymnase permet la pratique à des distances comprises entre 5m et 30m. La distance le mardi se cale sur le programme de l'équipe de formations. La distance le jeudi et samedi est déterminée de

manière collégiale, mais principalement en fonction des distances des compétitions en cours. Par ailleurs, 6 cibles mobiles sont disponibles pour la pratique à des distances plus faibles.

B. Jardin d'arc

Dans l'enceinte même du stade, après le terrain de rugby se trouve un terrain d'Arc composé d'une partie en tir extérieur avec des distances allant jusqu'à 90 mètres et un Jeu d'Arc, construction particulière qui permet le tir français appelé « Beursault ».

Accès

Ce terrain est accessible aux adhérents majeurs et aux adhérents mineurs s'ils sont accompagnés d'un adulte responsable, à toute heure de la semaine et du week-end, pendant l'ouverture du stade. La clé peut être confiée aux archers confirmés (voir conditions dans le règlement intérieur).

Jeu d'arc

Un Jeu d'arc ou jardin d'arc se compose de deux buttes (cibles) opposées et distantes de 50m. Ces buttes s'appellent butte d'attaque (attenante à la remise) et butte maîtresse (attenante au logis). Entre les deux, une allée centrale dénommée « l'allée du Roy ». De part et d'autre de l'allée centrale, deux allées de dégagements aussi appelées « allées des chevaliers ». La sécurité est assurée par des panneaux de bois appelés "gardes » placées de part et d'autre et tout au long de l'allée du Roy qu'il est strictement interdit d'emprunter. La règle veut que les buttes soient toujours garnies en permanence de leur blason même lorsqu'il n'y a pas de tir, faute de quoi on dit que la butte « pleure ».

Logis

Attenant au jeu d'arc se trouve le logis. Il s'agit d'un lieu de vie utilisé lors des manifestations sur le jeu d'arc. Il est attendu de chacun de respecter la propreté des lieux.

Dans le logis se trouve une bibliothèque spécialisée dans le tir à l'arc. Vous y trouverez à emprunter, des livres, des CD, les archives papiers ou audio-visuelles de la Compagnie. Son contenu peut être emprunté en prévenant un responsable du conseil d'administration.

Installations extérieures

Le jardin d'arc est également équipé pour la pratique du tir en-dehors du jeu d'arc. Il est composé d'un pas de tir couvert, auquel font face des murs de tir situés à 50m, 70m et 90m du pas de tir couvert. Par ailleurs, des cibles mobiles sont également utilisables. Des animaux en mousse, stockés dans la remise, sont également utilisables pour l'entraînement au tir 3D.

IV. Formations

A. Initiation adultes et adolescents

Une initiation est proposée aux archers de plus de 15 ans n'ayant jamais été licenciés, ou licencié il y a longtemps. Cette initiation se déroule pendant un an sur le créneau du mardi. Toutes les informations sont communiquées lors de la prise de contact, généralement lors du forum des associations.

B. Initiation enfants

Une initiation est également proposée pour les enfants de 10 à 15 ans. Elle est effectuée le mardi, mais un groupe est également possible le samedi. Les enfants à partir de 7 ans sont également acceptés à la condition d'avoir leur tuteur légal également membre de la Section.

C. Découverte

La licence de type découverte est ouverte à partir du mois de mars jusqu'à juin. Il permet de... découvrir le tir à l'arc en cours d'année. Les archers prenant ce type de licence sont prioritaires pour intégrer le groupe d'initiation de l'année suivante.

D. Perfectionnement jeunes

Un groupe de perfectionnement est dédié aux archers de moins de 21 ans ayant au minimum une année d'expérience.

E. Matériel

Un arc vous est prêté la première année, mais vous aurez besoin de vous procurer du « petit matériel » dont la liste vous est distribuée, lors de votre inscription.

Pour vous procurer ce matériel, deux solutions vous sont proposées :

- Vous allez vous-même dans un magasin d'archerie (les trois magasins les plus proches vous sont indiqués à la fin de ce livret : Argenteuil, Suresnes et Paris).
- Vous l'achetez le premier jour d'entraînement. Une archerie vient spécialement à cet effet.

Quelques conseils :

Lors de vos achats, précisez bien si vous êtes droitier ou gaucher (au niveau de l'œil directeur).

Prenez au début des flèches d'initiation de façon à ce qu'elles soient adaptées à votre taille (le vendeur saura vous aider).

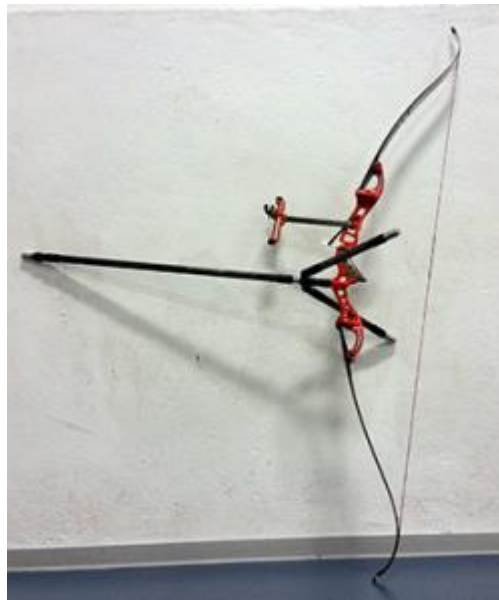
Nous vous conseillons d'éviter d'acheter vos flèches dans une grande surface de sport. En effet si le « petit matériel » peut être identique, les flèches de ces grandes surfaces ne seront pas forcément adaptées à votre morphologie. De plus, les vendeurs n'ont pas forcément les compétences suffisantes pour bien vous conseiller.

Pour les années suivantes, l'archer peut soit acheter son arc, soit louer un arc du club.

V. Les types d'arc

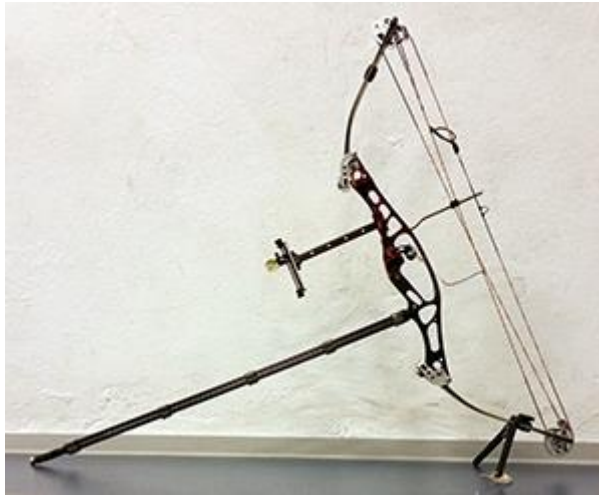
A. Arc classique

L'arc classique ou arc olympique est constitué d'une poignée, de 2 branches, d'un viseur, de stabilisateurs, d'une corde, d'un repose flèche, d'un clicker et d'un berger bouton. La taille d'un arc est déterminée par l'allonge de l'archer et la puissance de l'arc par les capacités de l'archer.



B. Arc à poulies

L'arc à poulies ou compound est composé d'une poignée, de câble et/ou corde, de stabilisateurs. Il comprend également 2 poulies, une visette et un viseur équipé d'une loupe. Son système permet une démultiplication de la puissance sans que celle-ci soit ressentie en pleine allonge. C'est pourquoi on peut rester plus longtemps en visée. Cet arc permet un tir plus précis. Pour tirer les flèches on utilise un décocheur.

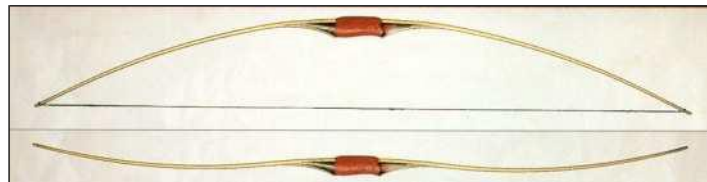


C. Arc nu

L'arc nu ou Barebow est un dérivé de l'arc olympique puisqu'il s'agit du même arc, mais sans aucun accessoire de visée et des restrictions au niveau des stabilisateurs. L'archer s'aide uniquement de sa flèche pour effectuer la visée.

D. Arc droit

C'est un arc traditionnel d'une seule pièce. Déclinaison moderne du grand arc anglais (longbow). Ses avantages sont simplicité et poids. Néanmoins, il est assez difficile à apprivoiser, principalement parce qu'il se tire sans viseur.



E. Arc chasse

Il ressemble à l'arc nu mais, en plus court. Il est maniable et puissant. Monobloc ou démontable, c'est le tapis d'arc qui remplace le repose flèche. Cette arme, utilisée essentiellement sur les parcours 3D et nature.



VI. Les disciplines

A. Tir à 18m

Le tir consiste à tirer 60 flèches à une distance de 18m sur des cibles dites « anglaises », et ce en deux séries de 10 volées de 3 flèches. La taille des blasons est fonction de la catégorie d'âge et de l'arme utilisée. Dans des cas plus rares, la distance est de 25m. Il se pratique presque exclusivement en salle, généralement en automne et hiver.

B. TAE DN et DI

Le Tir A l'Extérieur (TAE) est séparé en deux disciplines : les distances nationales (DN) et les distances internationales (DI), et se pratique également sur cibles anglaises. Les distances nationales ont été mises en place par la FFTA, et donc se pratique uniquement en France afin d'offrir une première étape aux archers débutants avant de les emmener vers les distances internationales. Les différences entre les deux disciplines résident principalement dans la taille du blason et des distances de tir. Dans les deux cas, il se tire en 72 flèches, et ce en deux séries de 6 volées de 6 flèches.

C. Beursault

Le tir beursault est une des plus anciennes façons de pratiquer l'archerie. Typiquement française, cette forme de tir, bien que pouvant se pratiquer sur un terrain de concours où des cibles se font face, se pratique essentiellement dans le Nord de la France (pays d'arc) et en région parisienne dans le respect des traditions médiévales à savoir dans un jeu d'arc et des règles de sécurité strictes.

Le tir Beursault se déroule sur un terrain appelé « jeu d'arc ». Deux buttes sont placées face à face à 50 m l'une de l'autre. L'archer tire une flèche vers une des buttes, va la chercher, et la tire dans l'autre sens, cela durant 20 allers-retours. Les cartes utilisées sont spécifiques (noir et blanc, 45cm de diamètre). Les valeurs vont de 1 à 4, et les cordons sont défavorables, à l'exception du 4. A la différence des autres disciplines, les archers sont d'abord classés en fonction du nombre d'« honneurs » (coup marquant), et ensuite du nombre de points réalisés.

D. Campagne

Appelé aussi « Field », il se déroule sur un parcours de 24 cibles dont les distances de tirs vont de 10 à 60m. 12 cibles sont à des distances connues et 12 cibles sont à des distances inconnues que l'archer doit estimer. L'archer tire 3 flèches sur des cibles dont la taille dépend de la distance.

E. Nature

Il se pratique sur un parcours de 21 cibles disposées à des distances inconnues.

Les blasons représentent des animaux et les distances vont de 5 à 40m. L'archer ne peut évaluer la distance qu'au moment où il se présente devant la cible. Mais attention en compétition, il ne dispose que de 30 ou 45 secondes (en fonction de la catégorie d'âge) pour tirer 2 flèches.

F. 3D

Le tir 3D plus récent, consiste à tirer sur des répliques d'animaux qui sont constitués de mousse à grande densité. Les distances de tir s'échelonnent entre 5 et 45m, en fonction des types d'armes et des catégories. Une fois arrivé devant l'animal, il faut évaluer sa distance et tirer 2 flèches, le tout en 60 secondes. Un parcours de compétition est composé de 40 cibles représentant toutes sortes d'animaux en grandeur réelle.

G. Run archery

Le Run-Archery se pratique sur des cibles de 16 cm de diamètre pour un tir à 18 mètres. A l'image du biathlon, c'est une discipline qui alterne course à pied et tir sur cible.

VII. Les compétitions

La section prend en charge les inscriptions aux concours, autant au niveau financier, qu'au niveau organisation. A ce titre, un formulaire est disponible sur le site internet (rubrique Inscriptions aux concours). Une fois ce formulaire rempli, le responsable des inscriptions contacte le club organisateur pour procéder à l'inscription et demande au trésorier de régler les frais d'inscription.

Il convient de s'inscrire au moins trois semaines à l'avance. Passé ce délai, pour éviter tout problème de réactivité, les inscriptions seront closes et il conviendra de voir directement avec le club organisateur, puis se faire rembourser auprès du trésorier sur présentation du justificatif.

Par ailleurs, si une version informatisée des inscriptions existe, principalement avec Inscript'arc, vous pouvez voir l'état de remplissage du concours. N'hésitez pas à jeter un oeil avant de remplir notre formulaire afin d'éviter une inscription inutile. Mieux : créez-vous un compte inscript'arc et gérez vous-même l'inscription, et passez par notre formulaire uniquement pour demander le paiement.

Vous pouvez trouver les mandats sur le site du CDY, le site de la Région ou le site de la FFTA. Parfois les mandats ne sont pas sur le site de la région, il faut alors aller voir les sites des départements, comme le 95 ou le 92.

Cette procédure ne concerne pas les concours hors FFTA (ex: Prix Généraux, FFTL, etc.)

VIII. La tradition

A. Histoire de l'archerie

Arme préférée des dieux et des héros dans les légendes et mythologies, de nombreux récits nous content la redoutable efficacité de cette arme. Si les flèches les plus dangereuses étaient celles de Cupidon, les traits de Diane, d'Apollon, d'Ulysse ou d'Hercule ont fait de nombreuses victimes.

L'invention de l'arc remonte loin dans le temps. Il était vraisemblablement utilisé dans toutes les régions du monde, de l'Asie à l'Amérique, en bois ou en corne selon les ressources de l'endroit. Des fouilles archéologiques ont montré que des arcs en bois existaient déjà plusieurs dizaines de millénaires avant notre ère. L'arc a d'abord été inventé pour la chasse. Mais son usage est rapidement devenu militaire. L'arc était une arme redoutable.

L'antiquité et Saint Sébastien

À Rome, vers les années 280, sous l'empereur Dioclétien, une centurie d'archers était commandée par un officier Narbonnais, Sébastien converti au christianisme. Ayant refusé d'abjurer sa foi, il fut condamné à mourir percé de flèches par ses propres soldats archers. Ceux-ci le criblèrent de flèches en prenant soin de viser des endroits non vitaux du corps de leur commandant. Laissé pour mort, il fut recueilli par Irène la veuve d'un autre martyr nommé Saint-Catulle. Guéri de ses blessures, il alla se poster sur le chemin habituel de l'empereur afin de lui reprocher sa conception de la tolérance religieuse.

Il fut à nouveau et définitivement mis à mort. Une matrone romaine chrétienne retrouva le corps et le fit enterrer dans les catacombes sur la Via Appia. Il fut canonisé 400 ans plus tard.

600 ans après ces événements, l'Évêque de Soissons fit le vœu de faire venir les reliques de Saint-Sébastien dans son diocèse. Pour ce faire, il arma Chevaliers les archers de la Compagnie de Soissons et les chargea de cette délicate mission. Ainsi naquit la Chevalerie de l'Arc.

Le moyen âge

L'insécurité de l'époque poussait les habitants d'une même localité à se grouper dans un but de défense, à s'armer et à s'entraîner à l'arc le dimanche. Plus tard, Charles VII créa les Francs-Archers, exempts d'impôts. Ces compagnies furent dotées de franchises et de privilèges par tous les rois de France.

Arbalétriers arquebusiers

Les sociétés d'arc furent, peu à peu, remplacées par des groupements d'arbalétriers, puis par les arquebusiers. Toutefois, ces Compagnies nouvelles maintinrent les traditions liées à l'Arc.

La Révolution française

À la Révolution française, les Compagnies d'Arc furent dissoutes pour abolir leurs privilèges. Elles se reformèrent quelques années plus tard pour perpétuer le tir à l'arc et la tradition de la Chevalerie d'Arc.

XIXe – XXe Siècles

En 1863, pour rester en accord avec l'évolution de leur temps et sous la responsabilité du Docteur Denonvilliers de la Compagnie impériale de Paris, des statuts nouveaux sont publiés, écartant des textes les références religieuses, rapprochant étroitement la Chevalerie de l'arc des structures du compagnonnage.

A la fin du XIXe siècle, Paris et sa banlieue comptent près de deux cents compagnies regroupées en quinze « familles ». Chaque famille a un comité et l'ensemble de ces comités forme une sorte de conseil supérieur de Chevalerie.

Sous l'égide d'Octave Jay, capitaine de la Compagnie de Saint-Pierre de Montmartre, en 1899 les familles de l'Île-de-France et des compagnies de l'Oise se regroupent pour fonder la Fédération des Compagnies d'Arc d'Île-de-France.

Les statuts et autres textes liés à la chevalerie sont à nouveau modifiés et laïcisés par ce même Octave Jay, conformément à la loi de 1901 (toute référence religieuse ou politique est supprimée).

La Fédération prend alors un caractère national en devenant autonome en 1928 pour former la F.F.T.A. (Fédération Française de Tir à l'Arc). Enfin, le tir à l'arc devient un sport olympique en 1972.

Par suite de la progression constante du nombre de licenciés, de l'évolution et de la transformation du tir à l'arc, de plus en plus d'associations se sont structurées sous forme de clubs, abandonnant la chevalerie, mais beaucoup de Compagnies possèdent encore des Chevaliers d'Arc.

B. Histoire de la Compagnie

L'histoire de la Compagnie est relatée, via des dates marquantes, sur le site de la Compagnie (section Jeu d'arc et Histoire).

De nombreux podiums ont été emportés tout au long de ces années et nous avons eu quelques champions et championnes (France et Europe). Les archives sont à votre disposition si vous voulez creuser l'histoire...

C. De nos jours

L'USC Tir à l'Arc s'appelle aussi « Compagnie d'Arc de Conflans Sainte Honorine », du fait de la présence de Chevaliers d'Arc parmi ses membres, et comme vous avez pu le constater au long de votre lecture elle est dotée d'une structure traditionnelle dont le but est de perpétuer à travers les tirs traditionnels et festifs les valeurs de la Tradition, à savoir courtoisie, bienséance, amitié, solidarité, convivialité.

Ces tirs sont ouverts à tout archer de la Compagnie dès l'initiation terminée. Nous vous encourageons fortement à venir, dès que possible, nous rejoindre lors de ce type de tir, qui sera adapté si nécessaire à votre niveau.

D. Tirs traditionnels

Tir de la St Sébastien, Patron des archers

Sans connotation religieuse de nos jours, ce tir traditionnel est organisé chaque année par toutes les Compagnies d'Arc aux alentours du 20 janvier. La présence à cette manifestation de tous les membres de la Compagnie est vivement souhaitée.

Le tir se déroule en tir Beursault, nombre de flèches variable, avec pour finir sur la butte maîtresse, un tir à la plus belle flèche sur une carte décorée ; cette plus belle flèche désigne le « Sébastien » de l'année à qui il appartient de décorer la carte pour l'année suivante.

Après le tir, la tradition voudrait qu'un banquet fraternel soit organisé et regroupe les membres de la Compagnie et leur famille. Pour s'adapter aux contraintes actuelles il est parfois transformé en un repas au restaurant le soir même.

Le tir de l'Abat-oiseau

Le tir de l'Abat-oiseau permet de désigner le Roi (tireur de plus de 15 ans) et le roitelet (tireur de moins de 15 ans) de la Compagnie. Ce titre est purement honorifique.

C'est le second tir traditionnel, commun à toutes les Compagnies d'Arc. Le tir suit un protocole particulier expliqué en début de tir. Il s'agit de toucher un oiseau en bois aux dimensions normalisés (2,5 cm sur 5 cm), à 50 mètres (pour les adultes, distances variables pour les jeunes).

Le Roi et le roitelet défilent en tête lors des parades et Bouquet (au moins un par an) et représentent la Compagnie au Tir du Roy de France qui se déroule le 1er mai à Vic sur Aisne.

E. Tirs festifs

En plus des compétitions et des tirs traditionnels, de nombreux tirs plus festifs sont organisés par la Compagnie. Il s'agit avant tout de se retrouver et de partager un moment ensemble et ces tirs sont importants pour créer un état d'esprit convivial au sein de la Compagnie.

Voici les rendez-vous réguliers que nous vous proposons :

- Tir de la Saint-Hubert. Patron des chasseurs (en novembre). Il s'agit d'un tir 3D organisé sur notre terrain, au stade.
- Le Tir de la Galette (en janvier). Il est suivi de dégustations de galettes.
- Le Tir de l'Omelette, pour Pâques avec les Francs Archers de Chimay, ville jumelée avec Conflans.
- Le tir de la Saint-Jean, pour se retrouver en juin. Il est traditionnellement précédé du repas de la Compagnie.

Certains membres de la Compagnie organisent des Prix : Prix du Roi, Prix de l'Empereur, Prix de Chevalier. Tout comme les Parties de Jardin, les prix se déroulent sur le Jeu d'Arc et la présence des Archers y est fortement souhaitée. D'ailleurs, tout archer qui le désire peut aussi proposer l'organisation d'un tir, que ce soit pour un évènement personnel (anniversaires ...) ou à toute autre occasion.

F. Le bouquet provincial

La Compagnie participe au minimum à un Bouquet Provincial par an. Il s'agit d'un défilé regroupant des centaines de Compagnies à travers la ville de la Compagnie organisatrice. Les Compagnies sont représentées par le plus grand nombre de membres.

Pour participer aux championnats de France Beursault, certaines régions (dont la nôtre) ont obligation, pour valider la qualification de leurs archers, de participer à un bouquet provincial.

G. Prix Généraux

Enfin, la Compagnie organise, et participe, aux Prix Généraux. Il s'agit de concours organisés par les Compagnies d'arc, en ouvrant leur jeu d'arc pendant plusieurs mois à tous les archers de France. Un

archer participe en apportant une mise et en effectuant un tir de type beursault sur 60 flèches. Le principe est d'effectuer les coups les plus proches du centre de la cible. A l'issue de la saison, un classement des meilleurs coups est effectué et une partie de l'ensemble des mises sont redistribuées aux archers en fonction dudit classement.

La Compagnie de Conflans, membre de la Famille du Pays de France, ouvre son jeu d'arc plusieurs jours principalement en automne et hiver.

IX. Coordonnées utiles

USC TIR A L'ARC	<p>Localisation : Stade Claude Fichot – Les grandes terres, 78700 Conflans Sainte Honorine</p> <p>Adresse Postale : Section tir à l'arc de l'union sportive conflanaise USC BP 29 / 78700 Conflans Sainte Honorine</p> <p>Tél de la Cie : 06-11-20-78-03</p> <p>Courriel : secretaire@compagnieconflans.com</p> <p>Sites : www.compagnieconflans.com</p>
FFTA	<p>268 & 270 rue de Brément - 93561 Rosny-sous-Bois cedex</p> <p>Site : www.ffta.fr</p>
Comité régional Ile de France de tir à l'arc	<p>15 Rue du Buisson aux fraises - 91300 MASSY</p> <p>Site : http://tiralarcidf.com/</p>
Comité départemental de tir à l'arc	<p>CDY – CTA ASMB Mail des Courlis – 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX</p> <p>Site : https://www.archers78.fr/</p>
Magasin d'archerie : France archerie	<p>4 et 6 rue Fernand Fourreau 75012 Paris</p> <p>Tél : 01-34-44-00-24</p>
Magasin d'archerie : Gold archery	<p>4 avenue Gustave Streseman - 92150 Suresnes</p> <p>Tél : 01-47-72-55-71</p>
Magasin d'archerie : Top archerie	<p>163 Boulevard Jean Allemagne - 95100 Argenteuil</p> <p>Tél : 01-39-80-76-13</p>